



La pêche fermée jusqu'à nouvel ordre

HAUTES-PYRÉNÉES

Ouverte depuis le samedi 14 mars dans les cours d'eau de première catégorie des Hautes-Pyrénées, elle est de nouveau fermée depuis le mercredi 18 mars pour cause de Covid-19 par le préfet des Hautes-Pyrénées sur décision de l'Etat jusqu'à nouvel ordre. Les pêcheurs des Hautes-Pyrénées ont donc rangé leurs matériels au chaud. Les pêcheurs sont en colère bien sûr avec un permis 2020 à 100 euros (1) pour cette toute nouvelle saison, mais des pêcheurs solidaires et compréhensifs devant l'épidémie du coronavirus qui touche toute la France. Dans ce confinement un seul vainqueur « notre reine des Pyrénées dame truite ». Mais attention dame truite, « le pêcheur

a l'œil sur toi avec tes jolis points rouges et noirs » et dès la réouverture les pêcheurs seront nombreux à venir te taquiner sur les bords des ruisseaux, canaux, rivières, gaves des Hautes-Pyrénées.

Pêcheurs, un peu de patience, la seconde ouverture ne sera que meilleure et ce jusqu'au dimanche 20 septembre pour la pêche à la truite dans le département des Hautes-Pyrénées.

(1) : Répartition de la carte de pêche inter fédérale à 100 euros dans les Hautes-Pyrénées pour 2020: Club Halieutique (23 euros), AAPPMA (12 euros), Fédération de pêche du 65 (28,80 euros), FNPF (27,40 euros), Agence de l'eau Adour / Garonne (8,80 euros).



A peine ouverte la pêche a fermé de nouveau ses portes (Archives SdP).